

Instruction de poste

Titre : Ensachage du matériel électroportatif

Référence interne : IP-ENSACHAGE-ELECTRO

Le matériel électroportatif est non décontaminable et est doublement ensachés en suivant la même méthodologie que les déchets. L'ensachage est réalisé au même endroit. A l'exception de batteries, qui sont décontaminées à la lingette et à l'aspirateur.

En l'absence de tunnel de décontamination :

Etape 1 :	Lors des chantiers en extérieur ne nécessitant pas de zone confinée, on réalisera la décontamination des déchets et du matériel dans une zone prévue à cet effet dans l'enceinte du chantier. Cette zone doit être balisée et entre la zone de travail et les dispositifs de décontamination des travailleurs. Son sol est protégé à l'aide de film étanche.
Etape 2 : Premier ensachage	Le corps de l'outil électroportatif est d'abord ensaché une première fois dans la zone de travail. Il est désolidarisé de sa batterie.
Etape 2 : Décontamination	Amener les sacs contenant l'outillage contaminé dans la zone prévue à cet effet. Dépoussiérer le sac fermé et étanche à l'aide d'un aspirateur puis de lingette pré-imprégnées. On décontamine ensuite la batterie à l'aide de l'aspirateur et de lingettes humides.
Etape 3 : Conditionnement	On procède ensuite au double emballage , du sac avec un nouveau sac étanche fermé par ruban adhésif. On place ensuite le sac et la batterie en bordure de zone de décontamination, de manière à ce qu'ils soient facilement accessibles, dans leur valise, qu'on nettoie à l'aide d'une lingette humide.
Etape 4 : Evacuation	Une fois les travailleurs décontaminés, ils pourront ensuite venir récupérer la valise de transport. La valise porte constamment un autocollant « danger amiante » et n'est ouverte qu'en zone par des travailleurs portant les EPI amiante.

En présence d'un tunnel de décontamination :

<p>Etape 1 : <u>Aspiration</u></p>	<p>En zone (SAS 0), un opérateur place le matériel dans un sac étanche fermé par du ruban adhésif, puis dépoussière le sac fermé étanche à l'aide d'un aspirateur à filtre absolu. Il le transfère ensuite dans le premier sas (SAS 1). Il dépoussière également la batterie à l'aide de l'aspirateur et d'une lingette humide, et la valise de transport, avant de les transférer également.</p>
<p>Etape 2 : <u>SAS Douche</u></p>	<p>L'opérateur suivant récupère le sac dans le SAS 1 puis le transfère dans le SAS 2.</p> <p>L'opérateur décontamine, dans le SAS 2 le sac en le douchant, vérifie son état de propreté, puis le transfère dans le sas suivant (SAS 3).</p> <p>La batterie n'est pas douchée. L'extérieur de la valise de transport est lavé à l'eau. Le tout est transféré dans le sas suivant (SAS 3).</p>
<p>Etape 3 : <u>Conditionnement</u></p>	<p>Le dernier opérateur équipé d'une protection respiratoire P3 procède au double emballage de l'outil, dans le SAS 3, à l'aide d'un nouveau sac fermé étanche par ruban adhésif. Il vérifie le marquage amiante des sacs, puis place les éléments dans leur valise de transport.</p> <p>Il place ensuite le tout dans la valise de transport.</p> <p>Il peut ensuite évacuer le matériel hors du SAS 3. La valise porte constamment un autocollant « danger amiante » et n'est ouverte qu'en zone par des travailleurs portant les EPI amiante.</p>

RAPPEL DES EPI REGLEMENTAIRES

- + Protection respiratoire avec filtre P3
- + Combinaison
- + Gants
- + Bottes décontaminables



Quel matériel dois-je prévoir pour réaliser cette opération ?

Sans tunnel de décontamination :

Sacs classiques	Sacs marqués : "Déchets contenant de l'amiante"	
Lingettes pré-imprégnés Aspirateur THE	(Type Numatic HZQ200-2)	
Ruban adhésif	Ruban adhésif standard	

Avec tunnel de décontamination :

